

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 10 novembre 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 46 avenue Villarceau, 25000 BESANCON, sous la présidence de Mr Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,32,33,34,35,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31

La séance est ouverte à 20h15 et levée à 23h10.

Étaient présents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLERIEY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mr Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'au point 32), M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAÎTRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUKHIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZÉHAF, **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC-ANSART **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. René BLAISON **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chatillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGÉ **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-Sur-I'Ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Deluz** : Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Franois** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY (jusqu'à la question 32) **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Flurans** : M. Dominique LHOMME (suppléant) **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSA **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD (jusqu'à la question 34) **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Champoux** : M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LÉOTARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Gennes** : M. Jean SIMONDON **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Sébastien COUDRY

Procurations de vote : M. Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Alain BLESSEMILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Patrick CORNE à Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe CREMER à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Nadine DUSSAUCY à Mr Jean-Marc BOUSSET (à partir de la question 33), Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°33), Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Françoise GALLIOU à M. Olivier LEGAIN, M. Michel JASSEY à M. Gilles ORY, M. Frank LAIDIÉ à M. Christophe LIME, Mme Martine LÉOTARD à M. Florent BAILLY, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, Mme Anne VIGNOT à M. Nicolas BODIN, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR.

Participation de SEDIA aux salons SIMI 2021 et MIPIM 2022

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Promotion économique Prospection » (Recette de fonctionnement)	Montant du budget 2021 : 22 250 € Montant de l'opération : 21 000 € <ul style="list-style-type: none">• MIPIM : 15 000 €• SIMI : 6 000 €

Résumé :

Le présent rapport porte sur la participation de SEDIA aux côtés de Grand Besançon Métropole (GBM) au Salon de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI) du 8 au 10 décembre 2021 à Paris et au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) à Cannes du 15 au 18 mars 2022.

I. Contexte

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de développement économique de GBM qui a fait de la notoriété et de la visibilité de son territoire une priorité auprès des entreprises, mais aussi auprès des acteurs économiques qui sont leurs partenaires (investisseurs, promoteurs immobiliers, commercialisateurs, foncières).

II. MIPIM

La participation au MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) est un atout majeur pour la promotion territoriale et la prospection en un lieu qui rassemble à la fois des territoires et des investisseurs immobiliers, des promoteurs immobiliers nationaux et internationaux.

La participation en 2022 de GBM à ce salon est l'occasion de présenter l'offre immobilière et foncière des opérations concédées à SEDIA et notamment TEMIS Microtechniques, TEMIS Santé, le parc des Marnières et le parc Nouvelle Ere.

Le coût de la participation du Grand Besançon est de 41 000 €, soit le coût de l'emplacement du stand et la réalisation de ce dernier.

Compte tenu des projets majeurs en matière de parcs d'activités, de développement commercial ou d'habitat pilotés par SEDIA, il est opportun qu'ils fassent l'objet d'une promotion spécifique auprès d'investisseurs lors du MIPIM 2022. A ce titre, SEDIA participera au salon sur le stand de Grand Besançon Métropole, et versera à GBM une contribution s'élevant à 15 000 €.

III. SIMI

Grand Besançon Métropole expose au Salon SIMI 2021 du 8 au 10 décembre 2021 à Paris en participant à un stand collectif coordonné et piloté par l'Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche Comté.

La participation au SIMI est un atout majeur pour la promotion territoriale et la prospection en un lieu qui rassemble à la fois des territoires et des investisseurs immobiliers nationaux.

Le coût de la participation du Grand Besançon a été de 22 000 €, incluant le coût de l'emplacement du stand et les frais de publication sur les supports de communication du salon (catalogue notamment), les actions de prospections, le catering.

La participation de GBM à ce salon est l'occasion de présenter l'offre immobilière et foncière des opérations concédées à SEDIA et notamment TEMIS Microtechniques, TEMIS Santé, le Parc des Marnières et le parc Nouvelle Ere.

Compte tenu des projets majeurs en matière de parcs d'activités, de développement commercial ou d'habitat pilotés par SEDIA, il est opportun qu'ils fassent l'objet d'une promotion spécifique auprès d'investisseurs lors du SIMI 2021. A ce titre, SEDIA participe au salon sur le stand de Grand Besançon Métropole et versera à GBM une contribution s'élevant à 6 000 €.

Mme Anne VIGNOT et M. Gabriel BAULIEU, conseillers intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

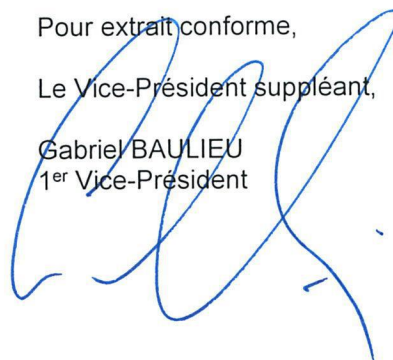
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la convention avec SEDIA pour formaliser sa participation financière au côté de Grand Besançon Métropole au SIMI 2021 et au MIPIM 2022,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du --- du --- ci-après dénommée « la collectivité »,
D'une part,

Et :

SEDIA, dont le siège est à Besançon au 6, rue Louis Garnier, représentée par son Président Directeur Général Vincent FUSTER, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 27 juin 2014,

Exposent ce qui suit :

I. Préambule

La participation de Grand Besançon Métropole (GBM) au SIMI et au MIPIM s'inscrit dans le cadre de sa stratégie de développement économique qui a fait de la notoriété et de la visibilité de son territoire, une priorité auprès des entreprises, mais aussi auprès des acteurs économiques qui sont leurs partenaires (investisseurs, promoteurs immobiliers, commercialisateurs, foncières).

II. MIPIM

La participation au MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) est un atout majeur pour la promotion territoriale et la prospection en un lieu qui rassemble à la fois des territoires et des investisseurs immobiliers, des promoteurs immobiliers nationaux et internationaux.

La participation en 2022 de GBM à ce salon est l'occasion de présenter l'offre immobilière et foncière des opérations concédées à SEDIA et notamment TEMIS Microtechniques, TEMIS Santé, le parc des Marnières et le parc Nouvelle Ere.

Le coût de la participation du Grand Besançon est de 41 000 €, soit le coût de l'emplacement du stand et la réalisation de ce dernier.

Compte tenu des projets majeurs en matière de parcs d'activités, de développement commercial ou d'habitat pilotés par SEDIA, il est opportun qu'ils fassent l'objet d'une promotion spécifique auprès d'investisseurs lors du MIPIM 2022. A ce titre, SEDIA participera au salon sur le stand de Grand Besançon Métropole, et versera à GBM une contribution s'élevant à 15 000 €.

III. SIMI

Grand Besançon Métropole expose au Salon SIMI 2021 du 8 au 10 décembre 2021 à Paris en participant à un stand collectif coordonné et piloté par l'Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche Comté.

La participation au SIMI est un atout majeur pour la promotion territoriale et la prospection en un lieu qui rassemble à la fois des territoires et des investisseurs immobiliers nationaux.

Le coût de la participation du Grand Besançon a été de 22 000 €, incluant le coût de l'emplacement du stand et les frais de publication sur les supports de communication du salon (catalogue notamment), les actions de prospections, le catering.

La participation de GBM à ce salon est l'occasion de présenter l'offre immobilière et foncière des opérations concédées à SEDIA et notamment TEMIS Microtechniques, TEMIS Santé, le Parc des Marnières et le parc Nouvelle Ere.

Compte tenu des projets majeurs en matière de parcs d'activités, de développement commercial ou d'habitat pilotés par SEDIA, il est opportun qu'ils fassent l'objet d'une promotion spécifique auprès d'investisseurs lors du SIMI 2021. A ce titre, SEDIA participe au salon sur le stand de Grand Besançon Métropole et versera à GBM une contribution s'élevant à 6 000 €.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour but d'acter les conditions de financement par SEDIA d'une quote-part de la participation de Grand Besançon Métropole au salon du SIMI 2021 du 8 au 10 décembre et au salon du MIPIM du 15 au 18 mars 2022.

Article 2 - Conditions financières et modalités de règlement

La quote-part supportée par SEDIA s'élève à un montant forfaitaire de 15 000 € TTC pour le MIPIM 2022 et à un montant forfaitaire de 6 000 € TTC pour le SIMI 2021. Cette somme sera réglée en une seule fois, sur présentation d'un titre de recette émis par Grand Besançon Métropole.

Article 3 - Affectation de la dépense

- SEDIA affectera la quote-part de participation de Grand Besançon Métropole au MIPIM entre :
 - TEMIS Microtechniques pour 5 000 € TTC,
 - TEMIS Santé pour 5 000 € TTC,
 - Parc d'Activités Besançon Nouvelle Ere (Franche-Comté TGV) pour 5 000 € TTC.

- SEDIA affectera la quote-part de participation de Grand Besançon Métropole au SIMI entre :
 - TEMIS Microtechniques pour 2 000 € TTC,
 - TEMIS Santé pour 2 000€ TTC,
 - Parc d'Activités Besançon Nouvelle Ere (Franche-Comté TGV) pour 2 000 € TTC.

Ces sommes seront portées sur la ligne budgétaire « communication » du bilan des opérations concernées et figureront au compte rendu d'activité 2022.

Article 4 - Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière de SEDIA à Grand Besançon Métropole.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires originaux, le.....

Pour SEDIA,
Le Président Directeur Général,

Vincent FUSTER

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT